

Privacy Rights in Canada

WHEREAS the Supreme Court of Canada has recognized privacy as a fundamental value of Canadian society;

WHEREAS privacy is fundamental to the dignity and autonomy of the person;

WHEREAS in numerous submissions to Parliament and to Government departments, the Canadian Bar Association has urged restraint, balance and accountability when infringements of privacy and civil rights are proven essential for legitimate public objectives;

WHEREAS the Canadian Bar Association recognizes that governments and organizations have certain legitimate reasons to collect, use and disclose personal information for limited purposes, and that individuals have the right to access their own information as retained by governments and organizations;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association confirm its strong commitment to preserving, promoting and respecting privacy by:

Droits de la protection des renseignements personnels au Canada

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a reconnu la vie privée comme une valeur fondamentale de la société canadienne;

ATTENDU QUE la vie privée est essentielle à la dignité et à l'autonomie de la personne;

ATTENDU QUE dans plusieurs mémoires adressés au Parlement et aux ministères du gouvernement, L'Association du Barreau canadien a insisté sur l'importance de veiller à la restriction, à l'équilibre et à la responsabilité lorsque des atteintes à la vie privée et aux droits civils sont jugées essentielles pour justifier des objectifs publics légitimes;

ATTENDU QUE L'Association du Barreau canadien reconnaît que les gouvernements et organisations ont parfois des raisons légitimes de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels à des fins limitées et que les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements qui les concernent et qui sont détenus par des gouvernements et organisations;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE L'Association du Barreau canadien réitère son ferme engagement à préserver, promouvoir et respecter la vie privée en :

1. encouraging its National and Branch organizations to be vigilant in monitoring and opposing unnecessary erosions of privacy by both government and non-governmental organizations;
2. calling on other professional associations, industry, academia, labour, governments and the public to work together to preserve, promote and respect privacy in Canada and worldwide; and
3. urging governments to better preserve, promote and respect privacy, and specifically to:
 - (a) ensure that the collection, use and disclosure of personal information, without knowledge and consent, is conducted in a manner that is reasonable and necessary in the circumstances and that any exceptions to such collection, use and disclosure be express and clearly stated;
 - (b) promote and foster fair information principles set out in the *Model Code for the Protection of Personal Information*, including the right of access and accountability,
 - (c) ensure that the need of government to collect, use and disclose personal information in relation to national security and law enforcement are subject to reasonable and attainable objectives and
1. encourageant ses entités nationales et divisionales à surveiller de près toute forme d'atteinte à la vie privée de la part d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et à s'y opposer lorsqu'il y a lieu;
2. demandant à d'autres organisations professionnelles, à l'industrie, au milieu universitaire, aux syndicats, aux gouvernements et au public de collaborer afin de préserver, de promouvoir et de respecter la vie privée au Canada et dans le reste du monde; et
4. exhortant les gouvernements à préserver, à promouvoir et à respecter davantage la vie privée et, en particulier, à :
 - (a) veiller à ce que la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels, à l'insu des personnes visées et sans leur consentement, soient effectuées de manière raisonnable et nécessaire dans les circonstances et que toute exception à ces collecte, utilisation et divulgation soit expressément et clairement énoncée;
 - (b) promouvoir et favoriser l'adoption de principes justes en matière de renseignements personnels dans le *Code type sur la protection des renseignements personnels*, notamment le droit d'accès et la responsabilité;
 - (c) veiller à ce que le besoin du gouvernement de recueillir, utiliser et divulguer les renseignements personnels à des fins de la sécurité nationale et du contrôle d'application des lois soient assujettés à des

Resolution 04-05-A

respect the privacy of individual Canadians to the maximum extent possible, having due regard to the right of individual Canadians to security of the person and to the benefit of the rule of law;

- (d) provide sufficient resources to enable proper enforcement of its privacy legislation and enhancement of awareness of individuals and organizations of their rights and obligations with respect to personal information;
- (e) encourage the harmonized development of privacy legislation, policies and practices throughout Canada; and
- (f) encourage privacy commissioners across Canada to work together to produce uniform interpretations, policies and procedures to provide needed guidance to individuals and organizations.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Winnipeg, MB, August 14-15, 2004.

Résolution 04-05-A

objectifs raisonnables et atteignables et respectent le plus possible la vie privée des Canadiens et Canadiennes, en tenant compte de leur droit de sécurité personnelle et des avantages de la règle de droit;

- (d) allouer des ressources suffisantes pour permettre l'application adéquate de la législation sur la protection des renseignements personnels et faire davantage connaître aux individus et organisations leurs droits et obligations vis-à-vis des renseignements personnels;
- (e) encourager l'harmonisation entre les différentes lois, politiques et pratiques des lois sur la protection des renseignements personnels dans l'ensemble du Canada;
- (f) inciter les commissaires à la protection de la vie privée dans l'ensemble du Canada à collaborer en vue d'adopter des interprétations, des politiques et procédures uniformes fournissant aux individus et aux organisations l'orientation nécessaire.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Winnipeg (MB), les 14 et 15 août 2004.

**John D.V. Hoyles
Executive Director/Directeur exécutif**